

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 décembre 2014**

Le mercredi 03 décembre 2014 à 20 h, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie sur convocation qui leur a été adressée le 18 novembre 2014 par M. le Maire et qui a été affichée le même jour.

Présents: MM LEGAY E, REYSSET T, F COURTINES, L MALLET, J MALLET, M ANDRADE SIMAL, C BONVOISIN

Mmes : BALAINE A, LAMBERT L.

Absents excusés : P BUREY, A LAVISA.

Secrétaire de séance élue : L LAMBERT.

La lecture du compte rendu de la précédente réunion n'amène aucune observation, les membres du conseil apposent leur signature.

### **Ordre du jour :**

#### **Approbation du rapport définitif de la CLECT du 05 novembre 2014 sur l'évaluation des transferts de charges et des attributions de compensation définitives.**

M. le Maire explique à l'assemblée que, suite à fusion des 2 intercommunalités et passage en fiscalité professionnelle unique (FPU), la fiscalité économique des communes a été transférée à l'intercommunalité. Des compétences de la Cté du Terroir de la Truffe ont également été transférées, notamment la compétence scolaire ; ce qui implique pour elle des charges en moins mais aussi des recettes en moins. L'intercommunalité rend de la fiscalité aux communes qui avaient une grosse fiscalité économique. Les communes qui ont un trop perçu grâce à cette modification fiscale doivent le rendre. Pour Fouleix, cela représente la somme annuelle de 1 842 € : somme définitive qui ne sera modifiée que s'il y a reprise de compétences par la commune. La FPU a permis d'obtenir une bonification de 180.000 € pour la CCPVTT.

#### **Délibération :**

Monsieur le Maire rappelle que suite à la fusion de la communauté de communes du Pays Vernois et de la communauté de communes du Terroir de la Truffe en date du 01/01/2014, et au passage en Fiscalité Professionnelle Unique, une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées a été créée. Cette CLECT s'est réunie une première fois, le 14 février 2014, pour déterminer des attributions de compensation provisoires. Elle s'est ensuite réunie une seconde fois, le 05 novembre 2014, pour proposer des attributions définitives.

Pour permettre au conseil communautaire de se prononcer sur le montant définitif des attributions de compensation pour 2014, conformément à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, le rapport de la CLECT doit faire l'objet d'un accord à la majorité qualifiée des conseils municipaux, dans les conditions fixées à l'article L. 5211-5-II du Code général des collectivités territoriales.

Vu le code général des collectivités territoriales, en ses parties législatives et réglementaires, et notamment ses articles L.5211-25-1, L.5211-17, L.5216-5 II et II, ainsi que L.2333-78,

Vu le code général des impôts, notamment son article 1609 nonies C,

Vu l'arrêté n°2013 352-0002 du 18/12/2013 du Préfet de la Dordogne portant création de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale,

Vu la délibération de la CCPVTT n°DE-2014-B-14 du 30/01/2014 relative à la mise en place de la CLECT,

Considérant :

- la nécessité de se prononcer sur le rapport final de la CLECT relatif aux transferts de charges concernant la CCPVTT et ses communes membres

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le rapport définitif de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 05/11/2014
- de constater la neutralité financière du transfert de charges s'agissant de la commune de Fouleix,
- d'arrêter à 1 842 € le montant annuel de l'attribution de compensation à verser à la CCPVTT
- Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le rapport de la CLECT.

### **Prévention des risques professionnels.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la prévention des risques professionnels entre dans les obligations légales des employeurs du secteur public. A ce titre, le Fonds National de Prévention (FNP) de la CNRACL a été créé pour soutenir les actions entreprises dans ce domaine, grâce notamment à la mise en place de démarches de prévention.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Dordogne propose un accompagnement technique et méthodologique d'aide à la réalisation de l'évaluation des risques professionnels.

La Communauté de Communes pilotera et réalisera cette démarche pour les communes adhérentes.

Monsieur le Maire propose au Conseil la réalisation d'une démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Fouleix :

- approuve la réalisation de la démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels par la Communauté de Communes ;
- décide de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Caisse des dépôts, gestionnaire du Fonds national de prévention de la CNRACL ;
- autorise M. le Maire à signer tous documents rendus utiles pour la mise en œuvre de cette délibération.

### **Convention de partenariat avec le SDE 24 dans le cadre d'une démarche de maîtrise des consommations énergétiques et de réduction des gaz à effet de serre.**

M. le Maire informe l'assemblée que 3 devis ont été demandés à des Bureaux d'Etude pour réaliser un diagnostic de la salle des fêtes dont la consommation en électricité est très élevée. Les devis s'élèvent à la somme de 3.000 € minimum, ce qui ne peut s'envisager pour le budget de la commune. Le SDE 24 propose une convention d'adhésion aux communes qui permettra la réalisation de ce type de diagnostic sur les bâtiments publics moyennant une cotisation annuelle de 100 € + 0.25 € par habitant. M. le Maire évoque l'éventualité de contrôler la consommation de l'éclairage public.

#### Délibération :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place par le SDE 24 d'un Service Energies destiné à accompagner les communes qui le souhaitent dans des démarches de maîtrise des consommations énergétiques et de réduction des gaz à effet de serre.

Ce service permet notamment de dresser à court terme le bilan de la situation énergétique de l'ensemble du patrimoine communal, d'établir ensuite des audits énergétiques et d'engager enfin des actions concrètes d'économies d'énergies sur les installations, notamment sur l'éclairage public et les bâtiments communaux pour lesquels de réels gisements d'économies auront été identifiés.

Le SDE 24 dans sa séance du 23 octobre, a fixé les nouvelles participations forfaitaires annuelles, la commune s'engageant pour une durée de 5 ans : 200 à 500 habitants 100 € + (0,25 € x nbre d'habitants)

De par cette adhésion, les communes auront la possibilité de faire réaliser des audits énergétiques sur leurs bâtiments communaux et/ou des diagnostics énergétiques de leur éclairage public.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Fouleix :

- approuve la réalisation de la démarche de maîtrise des consommations énergétiques et de réduction des gaz à effet de serre,
- autorise M. le Maire à signer la convention avec le SDE 24.

### **Point sur la voirie.**

L'entreprise MURET a baissé son devis de 1 000 € et intègre le CR des « Grellières » sans coût supplémentaire. Les travaux de voirie se feront prochainement, en fonction du temps. Il convient de signaler les urgences, comme la VC du « Luquet » qui a de gros trous : à faire en priorité.

Il faut trouver une solution pour l'eau qui stagne au niveau de la source : faire des saignées ? Un dossier a été fourni par M. WELTZ.

La CCPVTT a entrepris de mesurer toute la voirie revêtue dans le but de s'harmoniser avec la CCTerroir de la Truffe pour l'entretien. 3,5 kms ont été mesurés en plus de ce que l'on déclare pour la DGF chaque année : un rapprochement avec le tableau des VC et CR sera fait pour voir où se trouve la différence.

### **Aménagement sortie du bourg.**

La réfection de la portion Carrefour « Désiré » jusqu'au bourg est au programme 2015 de l'intercommunalité.

Le projet de plateau à l'entrée du bourg risque de gêner le passage des tracteurs. Coussins berlinois ? Ceux-ci pourraient être enjambés par les tracteurs et engins agricoles. Chicane ou rétrécissement ? Le choix se fera en fonction de la largeur.

#### **Point sur les travaux d'ASPPI 24.**

Le Conseil est satisfait par le travail accompli. M. le Maire a posé des affichettes sur les containers pour diriger les dépôts sauvages vers la déchetterie et solliciter le tri.

#### **Dossier DETR.**

M. le Maire informe l'assemblée du souhait émis par M. le Préfet auprès des élus pour que l'enveloppe globale DETR soit utilisée : seuls 10 % ont été utilisés l'an dernier, peut-être parce-qu' il s'agissait d'une année d'élections municipales. Nous pouvons espérer jusqu'à 45 % de dotation pour notre projet de rénovation de 3 salles à l'école. Date limite de dépôt : 31 janvier.

Nous avons la possibilité d'obtenir un contrat d'objectif auprès du département. En tout, nous pourrions arriver à 80 % de subvention.

#### **Charte 0 herbicides.**

La formation de l'adjoint technique chargée des espaces verts a eu lieu le 1<sup>er</sup> décembre. M. le Maire était présent à la formation. Le diagnostic étant la prochaine étape, M. le Maire souhaiterait que plusieurs conseillers soient présents, afin, par la suite, de pouvoir communiquer sur les pratiques et le bien fondé des pratiques qui seront mises en œuvre.

Les collectivités représentent 5 % de consommation d'herbicides mais 30 % de pollution de l'eau. L'agriculture représente 90 % de consommation de pesticides, les particuliers 5 %.

Le Conseil Général réalise, par sa politique environnementale, 300.000 € d'économie, notamment sur le fauchage des routes sans que pour autant le niveau de sécurité en soit changé.

#### **Questions diverses.**

↳ Informations sur l'intercommunalité :

M. le Maire souhaite que convocations et comptes rendus de la CCPVTT soient transmis aux conseillers par le secrétariat de la Mairie.

Projet de maison de santé qui regroupera médecins, infirmières, dentistes etc. Actuellement les locaux des médecins sont trop exigus et cela pourrait faciliter l'installation de nouveaux médecins à la campagne. Coût du projet : 2,4 millions d'€ financés par 70 % de subventions et 30 % d'emprunts. Le loyer versé par la société formée par les professionnels de santé remboursera l'annuité de l'emprunt. Lieu : au-dessus de la maison de retraite.

Etang de Neufonts : l'idée est de le développer en investissant dans des équipements dans le but de l'exploiter toute l'année. Mise aux normes de la Guinguette. Développement du camping en variant l'habitat (cabanes). Des devis ont été demandés à deux bureaux d'études. Le financement serait possible par la DETR et des fonds européens. L'appartenance au Pays de l'Isle – association loi 1901 qui anime un territoire pour bâtir des projets et aller chercher des fonds européens – pourrait aider à porter le projet de Neufonts.

Le prochain conseil communautaire est prévu le 18 décembre.

↳ Commission prospective territoriale :

Des rencontres avec les élus sont ressortis plusieurs sujets et projets : offre touristique, équipements culturels, développement du télé travail, logements locatifs et sociaux : des réunions sont prévues avec l'intervention de professionnels – ANAH – Dordogne Habitat –

Tourisme : une réunion est prévue en février avec Mme MAZURIE, Directrice de l'Office du Tourisme de St Astier.

↳ Vœux du Maire : le 11 janvier 2015 à 14 h 30 avec galettes des rois.

↳ Commission Communale des Impôts Directs : CCID : il faudrait vérifier, par souci d'égalité fiscale sur la commune au niveau des impôts locaux, les maisons classées en catégorie 7 et 8 et qui n'en font plus partie suite à travaux d'équipement effectués.

↳ AG Collectif des Associations : Le Collectif des Associations insiste pour avoir un délégué du Conseil Municipal pour le représenter au sein de son Conseil d'Administration. M. le Maire est désigné. Un nouveau courrier sera adressé aux associations communales afin qu'elles désignent un représentant aussi.

La Séance est levée à 22 h 30.